

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 9 janvier 2014 à 19h30 à la mairie, au 260 rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Daniel Dumontier |
| - Mario Dufour | - Micheline P. Fortin |
| - David Dumont | |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

Résolution #001-2014 :Ordre du jour:

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant tel quel et en laissant l'item «Varia» ouvert:-

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 05 décembre 2013, 16 décembre 2013 (budget), et 16 décembre 2013;
3. Rapport du directeur du service des loisirs
4. Loisirs :
 - a) Carnaval – Jeux gonflables et Tire d'érable
 - b) Achat de raquettes
5. Rapport du directeur du service de Sécurité Incendie
 - a) Achat équipement #1534
 - b) Cession caserne : Municipalité Saint-Cyprien-de-Napierville
 - c) Achat de 4 pneus pour unité #1534
6. Correspondance
7. Rapport du responsable de l'urbanisme
8. Rapport du directeur des travaux publics
9. Comptes à payer
10. Comptes à payer:
 - a) Programme TECQ (2010-2013)
 - b) TC Media
 - c) Le Buffet du Chef (Loisirs)
 - d) Barnabé Auto centre Inc. (Loisirs)
 - e) Copicom
 - f) Bell Gaz (Incendie)
 - g) Carrière Bernier
 - h) Fédération Québécoise des Municipalités
 - i) DM Valve et Contrôles Inc.
 - j) Le Groupe Lecuyer
 - k) Hewitt
 - l) BPR-Infrastructures Inc.
 - m) Remorques Dionne
 - n) Dunton Rainville
 - o) Sifto Canada Corp.
 - p) PG Solutions Inc.
 - q) MEI Assainissement
 - r) Librairie Moderne (Loisirs)
 - s) Imprimerie Papyrus Enr. (Loisirs)
 - t) Club Entrepôt (Loisirs)
 - u) Solution Solu-Net Inc.

- v) Excavation R. Fortier & Fils Inc.
 - w) MRC des Jardins-de-Napierville (incendie)
 - x) Chantal Prévost (Transport Coache) (déneigement)
 - y) Nuvac Éco-Sciences inc.
 - z) Transport C.D. Fortin
 - aa) Excavation Michel et Fils (102594 Canada inc.)
11. Travaux publics : Demande de soumission achat chenillette crédit-bail
 12. Permis d'exploitation de salles publiques
 13. Remboursement des journées de maladie 2013
 14. Ministère des Transports : Permis d'intervention
 15. Site web : Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault
 16. Aide financière commerce : Marché Corriveau inc.
 17. Déclaration d'engagement municipale en saines habitudes de vie
 18. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
 19. Adoption du règlement numéro 411-1 (Prog TECQ)
 20. Demande de don :
 - a) Festival de la Saint-Valentin
 - b) Jeux des Aînés Rive-Sud-Suroît
 - c) Madame Nathalie Larivée (Grand Défi Pierre Lavoie)
 - d) Hockey Mineur de Beaujeu
 21. Postes Canada :
 - a) Génération des revenus vs compressions additionnelles
 - b) Amélioration du Protocole du Service postal canadien
 22. Modification entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités (TVQ)
 23. Dépôt des rapports des candidats : élections 2013
 24. Varia :
 25. Public: Période de questions
 26. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

Résolution # 002-2014 : Procès-verbal

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2013.

ADOPTÉE

Résolution # 003-2014 : Procès-verbal

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 (budget).

ADOPTÉE

Résolution # 004-2014 : Procès-verbal

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du service des Loisirs

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier fait la lecture du rapport du Directeur des Loisirs pour le mois de décembre 2013.

Résolution #005-2014 : Loisirs : Carnaval Jeux gonflables et tire d'érable

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 3,500\$ pour la location de jeux gonflables et l'achat de tire d'érable pour le carnaval qui aura lieu du 29 janvier au 2 février 2014.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par le Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #006-2014 : Loisirs : Achat de raquettes

CONSIDÉRANT QUE le Service des Loisirs désire se procurer des raquettes de neige pour les citoyens;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 2,500\$ pour l'achat de raquettes à neige.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par le Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies pour le mois de décembre 2013.

Résolution # 007-2014 :Service de Sécurité incendies:Achat équipement camion #1534

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendies à procéder à une dépense de 7,311.31\$ taxes incluses pour l'achat d'équipement pour le camion #1534.

Il est également résolu que ce montant soit pris à même la réserve pompiers représentant la partie restante de la vente du camion échelle usagé et du revenu des pinces de désincarcération.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution # 008-2014 : Cession caserne : Municipalité Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE l'achat du terrain et la construction du bâtiment situé au 260, rue Saint-Nicolas à Napierville communément appelé la caserne de pompiers ont été payés par les Municipalité de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville en part égales;

CONSIDÉRANT QU'en 1994 l'achat du terrain a été effectué par la Municipalité de Napierville avec le consentement de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble apparaît au registre foncier comme étant la propriété de la municipalité de Napierville seulement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a demandé d'être inscrit à titre de copropriétaire de cet immeuble suivant résolution du 1^{er} octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Napierville désire régulariser la situation par la cession de la moitié indivise de cet immeuble à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville afin que les 2 municipalités deviennent propriétaires à parts égales de cet immeuble;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser Monsieur le Maire, Jacques Délisle, et la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et nom de la Municipalité de Napierville l'acte de cession de la moitié indivise de l'immeuble situé au 260, rue Saint-Nicolas étant le lot numéro 90-95 du cadastre de St-Cyprien et tous les documents relatifs à cet effet;

Il est également résolu de mandater l'Étude de Me Sylvie Desrochers, Notaire afin de préparer ledit acte de cession.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution # 009-2014 : Service de Sécurité incendies : Achat pneus unité #1534

CONSIDÉRANT QUE le camion #1534 récemment acquis par le Service de Sécurité incendies de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville nécessite l'achat de 4 pneus neufs;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendies à procéder à une dépense de 1,623.80\$ taxes incluses pour l'achat de 4 pneus pour le camion #1534;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Correspondance

La directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue :

Correspondance de Prévost, Fortin, D'Aoust relativement à la nouvelle édition du recueil « Le règlement municipal » qui nous sera transmis gratuitement en début d'année 2014;

Correspondance de la Fédération Québécoise des Municipalités relativement à la Loi sur les mines, une autre relativement aux risques environnementaux et à la sécurité, une autre relativement à l'Entente Québec-Municipalité et à la reprise de discussions, une autre relativement aux régimes de retraite, une autre relativement à la reconnaissance nationale de la contribution des milieux ruraux au développement du Québec, une autre relativement à l'élection au conseil d'administration et une autre relativement à l'adhésion 2014 de la Municipalité;

Lettre de la Ville d'Amqui relativement au projet sur le transport transfrontalier de déchets radioactifs;

Correspondance de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement au budget 2014 pour le transport adapté;

Correspondance de l'Université de Sherbrooke relativement à l'embauche de stagiaires;

Correspondance de le Racont'Arts offrant la location de salle;

Correspondance de la Chambre de commerce relativement au Pub-Affaires;

Correspondance de Refuge A.M.R. relativement à la fermeture de leurs bureaux pour la période des fêtes;

Correspondance de Kino Québec nous transmettant un dépliant sur l'activité physique;

Lettre de Éco Entreprises Québec relativement à l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales;

Lettre de Mission HGE et du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire relativement à la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés;

Correspondance du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire relativement à la présentation publique des renseignements inscrits au rôle d'évaluation foncière, une autre relativement à l'application de saisie des candidatures et des résultats électoraux, une autre relativement à l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et une autre félicitant le Maire pour son élection.

Correspondance de la Fondation Anna-Laberge nous remerciant de notre appui à l'événement « Coup de Chapeau »;

Lettre de la Corporation développement communautaire Les Jardins de Napierville demandant une rencontre avec les maires de la MRC des Jardins de Napierville afin de présenter la CDC leur mission et leur but;

Lettre de Robert Noël, Agence immobilière nous remerciant de notre présence lors de l'ouverture officielle de leurs nouveaux bureaux;

Lettre de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville nous remerciant de noter contribution de 250\$;

Lettre d'Hydro-Québec présentant la conseillère affiliée à notre municipalité;

Lettre de la CRÉ Vallée-du-Haut-Richelieu relativement à l'élection de sept officiers composant leur comité exécutif;

Offre de service de Distribution CS enr. relativement à la productivité des employés;

Lettre de l'Association des services en horticulture ornementale du Québec relativement à la certification environnement pour les entreprises d'entretien d'espaces verts;

Lettre de Recyc-Québec relativement au versement de la compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;

Lettre de Gaz Métro, de la Combeq et de la Municipalité de Saint-Philippe félicitant le Maire pour son nouveau mandat;

Lettre de l'union des Municipalités du Québec nous invitant à adhérer en 2014 et une autre relativement à la nouvelle grille de tarification pour les assurances;

Correspondance de l'Association des directeurs municipaux du Québec relativement à leur formation en ligne;

Correspondance de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française mettant à notre disposition via internet « L'expression juste de décembre 2013 »;

Correspondance de Culture pour tout félicitant les lauréates des bourses d'accompagnement en médiation culturelle;

Résolutions de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville relatives aux coupures de Postes Canada ainsi qu'au projet d'entente intermunicipale du service des Loisirs;

Offre de l'Association de Géomatique Municipale du Québec;

Lettre de Apprendre en cœur nous remerciant pour notre don;

Lettre d'Emploi Québec promouvant leur site internet proposant des capsules de formation sur la gestion des ressources humaines;

Lettre de la Mutuelle des Municipalité du Québec annonçant un montant de 7,307\$ à titre de ristourne pour la Municipalité;

Correspondance du Groupe de ressources techniques du Sud-Ouest nous transmettant leur rapport d'activités 2012-2013;

Lettre de SIS Progiciel intégré offrant leurs services;

Lettre de la Fédération Canadienne de l'entreprise indépendante nous sensibilisant à instaurer des politiques afin de créer un climat propice aux affaires pour les PME;

Lettre de Postes Canada nous présentant leur plan d'action en cinq points;

Correspondance d'Hydro-Québec nous transmettant un bulletin d'information relativement à l'interconnexion Hertel – New York;

Correspondance de Santinel inc. relativement à des formations de secourisme en camp de jour;

Correspondance de Réseau Biblio offrant une nouvelle ressource numérique : le Web carrière et une autre relativement à un dépliant sur les services offerts;

Correspondance de la Saint-Vincent-de-Paul nous remerciant de notre action afin d'empêcher la mise en place de bacs de récupération de vêtements;

Correspondance de la MRC des Jardins-de-Napierville nous annonçant le décès de Monsieur Michel Raymond, Maire de la Municipalité de Saint-Edouard;

Correspondance de Zone Loisir Montérégie relativement au Programme d'accompagnement en loisir;

Demande de don reçue du Festival de la Saint-Valentin, du Jeux des Aînés Rive-Sud-Suroît, de Madame Nathalie Larivée (Grand Défi Pierre Lavoie) et du Hockey Mineur de Beaujeu;

Invitations reçues de Fleuriste Art Déco à l'ouverture officielle brocante et antiquités le 13 décembre 2013, de la CRÉ Vallée-du-Haut-Richelieu à une rencontre du CA le 13 décembre 2013, de Solidarité rurale du Québec à une conférence nationale, du Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon à des ateliers gratuits, des Rendez-vous de la francophonie à célébrer du 7 au 23 mars 2014, du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire à une conférence de presse et de Réussite Montérégie à un colloque.

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Michaël Ledoux fait son rapport pour le mois de décembre 2013.

Rapport du directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de décembre 2013.

Résolution # 010-2014 : Comptes à payer : Municipalité

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois de décembre 2013 payable en janvier 2014 au montant de 72,818.37\$.

ADOPTÉE

Résolution # 011-2014 : Comptes à payer : Municipalité

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois de janvier 2014 au montant de 48,497.44\$.

ADOPTÉE

Résolution # 012-2014 : Comptes à payer : Bibliothèque

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la bibliothèque du mois de décembre 2013 payable en janvier 2014 au montant de 1,815.56\$.

ADOPTÉE

Résolution # 013-2014 : Comptes à payer : Bibliothèque

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la bibliothèque du mois de janvier 2014 au montant de 456.45\$.

ADOPTÉE

Résolution # 014-2014 : Comptes à payer : Loisirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour les loisirs du mois de janvier 2014 au montant de 1,323.44\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h54 car sa conjointe est une employée municipale.

Résolution # 015-2014 : Comptes payés: Salaires et autres

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la municipalité pour le mois de décembre 2013 au montant de 105,624.81\$.

ADOPTÉE

Résolution # 016-2014 : Comptes payés : Bibliothèque

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la bibliothèque pour le mois de décembre 2013 au montant de 1,903.73\$.

ADOPTÉE

Résolution # 017-2014 : Comptes payés : Loisirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour les loisirs pour le mois de décembre 2013 au montant de 8,673.38\$.

ADOPTÉE

Résolution # 018-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de décembre 2013 payable en janvier 2014 pour le service de Sécurité incendies au montant de 6,046.65\$.

ADOPTÉE

Résolution # 019-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de janvier 2014 pour le service de Sécurité incendies au montant de 864.44\$.

ADOPTÉE

Résolution # 020-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de janvier 2014 pour le service de Sécurité incendies, soit les salaires des pompiers du mois de décembre 2013 au montant de 17,456.13\$.

ADOPTÉE

Résolution # 021-2014 : Comptes payés : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour le service de Sécurité incendies pour le mois de décembre 2013 au montant de 1,318.69\$.

ADOPTÉE

Résolution # 022-2014 : Comptes à payer : Programme TECO (2010-2013)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures du Programme TECO suivant liste soumise à cet effet au montant total de 34,743.49\$.

Il est également résolu d'approprier à même son règlement d'emprunt numéro 411 le montant requis aux fins de ces services et achats.

ADOPTÉE

Résolution # 023-2014 : Comptes à payer : Tc Média

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer la facture de «TC Média » au montant de 1,071.58\$ pour la parution d'un offre d'emploi suivant facture OE009052.

ADOPTÉE

Résolution # 024-2014 : Comptes à payer : Le Buffet du chef

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Le Buffet du chef » au montant de 1,006.03\$ pour le repas lors de la soirée des bénévoles suivant facture 2374.

ADOPTÉE

Résolution # 025-2014 : Comptes à payer : Barnabé Auto Centre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer la facture de «Barnabé Auto Centre inc. » au montant de 1,295.63\$ pour la réparation du véhicule du Service des Loisirs suivant facture BB24582.

ADOPTÉE

Résolution # 026-2014 : Comptes à payer : Copicom inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Copicom inc.» au montant de 1,881.20\$ pour copies du 10-11-2013 au 09-12-2013 suivant facture numéro 55Q1018662.

ADOPTÉE

Résolution # 027-2014 : Comptes à payer : Bell Gaz

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de « Bell Gaz» au montant de 2,298.04\$ pour le chauffage à la caserne suivant facture numéro 141384.

Il est également résolu que la moitié de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution # 028-2014 : Comptes à payer : Carrière Bernier Ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Carrière Bernier Ltée» au montant de 2,486.82\$ pour l'achat d'abrasifs suivant facture numéro P-12566.

ADOPTÉE

Résolution # 029-2014 : Comptes à payer : Fédération Québécoise des Municipalités

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Fédération Québécoise des Municipalités» au montant de 2,893.19\$ pour la contribution annuelle 2014 suivant facture numéro 14-695.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h59.

Résolution # 030-2014 : Comptes à payer : DM Valves et Contrôles inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer la facture de «Dm Valves et Contrôles inc.» au montant de 3,248.05\$ pour l'achat d'une vanne régulatrice de pression pour le poste d'aqueduc suivant facture numéro 116759.

ADOPTÉE

Résolution # 031-2014 : Comptes à payer : Le Groupe Lecuyer

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Le Groupe Lecuyer» au montant de 3,954.51\$ pour l'achat de regards suivant facture numéro 116628.

ADOPTÉE

Résolution # 032-2014 : Comptes à payer : Hewitt

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Hewitt» au montant de 6,438.60\$ pour l'achat d'un pouce hydraulique pour la rétro caveuse suivant facture numéro 1156171.

ADOPTÉE

Résolution # 033-2014 : Comptes à payer : BPR-Infrastructures inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer la facture de «BPR-Infrastructures

inc.» au montant de 7,703.33\$ pour honoraires professionnels pour le remplacement du réservoir d'eau pour lavage à l'usine de traitement d'eau potable suivant facture numéro 15036202.

ADOPTÉE

Résolution # 034-2014 : Comptes à payer : Remorques Dionne

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Remorques Dionne» au montant de 9,221.80\$ pour l'achat d'une remorque pour le Service des Travaux Publics suivant facture numéro 2225.

ADOPTÉE

Résolution # 035-2014 : Comptes à payer : Dunton, Rainville, avocats

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Dunton, Rainville, avocats» au montant total de 13,390.57\$ pour service professionnels rendus suivant factures numéros 243099 et 243101.

ADOPTÉE

Résolution # 036-2014 : Comptes à payer : Sifto Canada Corp.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Sifto Canada Corp.» au montant de 13,653.16\$ pour l'achat de sel déglaçant suivant facture numéro 72374115.

ADOPTÉE

Résolution # 037-2014 : Comptes à payer : PG Solutions inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de «PG Solutions inc.» au montant total de 21,885.48\$ pour les contrats d'entretien et soutien des applications des logiciels suivant factures numéros CESA12732, CESA12731 et CESA12730 ainsi que pour l'achat, l'installation et la formation du nouveau logiciel d'éclairage suivant facture numéro STD17688.

ADOPTÉE

Résolution # 038-2014 : Comptes à payer : MEI Assainissement

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer la facture de «MEI Assainissement» au montant de 30,928.28\$ pour le remplacement du réservoir de sable vert à l'usine de filtration suivant facture numéro A-62607.

ADOPTÉE

Résolution # 039-2014 : Comptes à payer : Librairie Moderne (Loisirs)

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Librairie Moderne» au montant de 3,211.12\$ pour l'achat de jeux pour le Noël des enfants suivant facture numéro 147611.

ADOPTÉE

Résolution # 040-2014 : Comptes à payer : Imprimerie Papyrus enr. (Loisirs)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Imprimerie Papyrus» au montant de 2,174.18\$ pour l'impression de la programmation hiver 2014 suivant facture numéro 147611.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution # 041-2014 : Comptes à payer : Club Entrepôt (Loisirs)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Club Entrepôt» au montant de 1,105.22\$ pour l'achat de différents articles pour le restaurant du Service des Loisirs suivant facture numéro 0824201181236088.

ADOPTÉE

Résolution # 042-2014 : Comptes à payer : Solution Solu-NET inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de «Solution Solu-NET inc.» au montant total de 3,868.91\$ pour l'entretien du centre communautaire pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2013 suivant factures numéros 647 et 648.

ADOPTÉE

Résolution # 043-2014 : Comptes à payer : Excavation R. Fortier & Fils inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures de «Excavation R. Fortier & Fils inc.» au montant total de 9,031.80\$ pour le transport de pierre et la location d'une pelle hydraulique pour le remplacement du réservoir de sable vert ainsi que pour la réparation de différents bris d'aqueduc suivant factures numéros 6972 et 6973.

ADOPTÉE

Résolution # 044-2014 : Comptes à payer : MRC des Jardins-de-Napierville (Incendie)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer la facture de «MRC des Jardins-de-Napierville» au montant de 1,056.00\$ représentant la quote-part des télécommunications du Service de Sécurité incendie de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville suivant facture numéro 3272.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution # 045-2014 : Comptes à payer : Chantal Prévost

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Chantal Prévost» au montant de 2,687.55\$ pour le déneigement suivant facture numéro 002850.

ADOPTÉE

Résolution # 046-2014 : Comptes à payer : Nuvac Éco-Sciences inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Nuvac Éco-Sciences inc.» au montant de 10,497.22\$ pour l'achat de bactocharges pour le traitement des eaux usées suivant facture numéro 168.

ADOPTÉE

Résolution # 047-2014 : Comptes à payer : Transport C.D. Fortin

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer les factures de «Transport C.D. Fortin» au montant total de 4,118.40\$ pour le déneigement en date du 19 et 27 décembre 2013.

ADOPTÉE

Résolution # 048-2014 : Comptes à payer : Excavation Michel et Fils (102594 Canada inc.)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Excavation Michel et Fils (102594 Canada inc.)» au montant de 2,985.03\$ pour le soufflage de neiges au dépôt de neige usées suivant facture numéro 267.

ADOPTÉE

Résolution # 049-2014 : Travaux publics : Soumission achat chenillette à trottoir

CONSIDÉRANT QUE la chenillette à trottoirs se doit d'être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs centaines de dollars sont investis régulièrement pour des réparations;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser la Directrice Générale à demander des soumissions publiques pour l'achat d'une chenillette à trottoir via un crédit-bail d'une période de trois ans.

ADOPTÉE

Résolution # 050-2014 : Permis d'exploitation de salle publique

CONSIDÉRANT QU'un permis d'exploitation de salle publique doit être émis par la municipalité afin d'obtenir le permis de boisson nécessaire lors d'une réception.

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, le Chalet des Loisirs et le Centre Sportif Régional Louis Cyr louent leurs salles pour des réceptions.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement que des permis d'exploitation de salle publique soient accordés pour le centre communautaire, pour le Chalet des Loisirs et pour le Centre Sportif Régional Louis Cyr pour l'année 2014 et que ces permis portent respectivement les numéros 101, 102 et 103.

ADOPTÉE

Résolution #051-2014 : Remboursement des journées de maladie 2013

CONSIDÉRANT QUE des ententes de travail furent signées entre les employés municipaux et la municipalité de Napierville en 2012.

CONSIDÉRANT QUE la clause concernant les journées de maladie stipule que chaque employé a dix (10) jours de maladie par année qui seront remboursées aux employés.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'entériner les journées de maladie non utilisées durant l'année 2013, à savoir :

**JOURNÉES DE MALADIE NON UTILISÉES ET ACCUMULABLES
AU 31 DÉCEMBRE 2013**

NOM	TAUX HORAIRE	NOMBRE JOURS DE MALADIE NON UTILISÉE	HRES/JOUR DE TRAVAIL	MONTANT ACCUMULÉ	MONTANT	SOLDE
					PAYÉ	À PAYER
Serge Bouchard	36.15 \$	10	8	2 892.00 \$	- \$	2 892.00 \$

Marc Dubreuil	25.06 \$	10	8	2 004.80 \$	- \$	2 004.80 \$
Christian Dubreuil	23.50 \$	10	8	1 880.00 \$	- \$	1 880.00 \$
Ginette L. Pruneau	47.09 \$	8	6.5	2 448.68 \$	- \$	2 448.68 \$
Chantal Lestage	20.09 \$	10	6.5	1 305.85 \$	- \$	1 305.85 \$
Sylvie Archambault	19.06 \$	6	6.5	743.34 \$	743.34 \$	- \$
Julie Archambault	24.00 \$	8	6.5	1 392.00 \$	- \$	1 392.00 \$
Gaétan Fortin	21.24 \$	10	8	1 699.20 \$	1 337.50 \$	361.70 \$
Michaël Ledoux	30.18 \$	10	6.5	1 961.70 \$	1 825.79 \$	135.91 \$
Gérard Laplante	25.50 \$	10	8	2 040.00 \$	- \$	2 040.00 \$
Viviane Leroux	16.32 \$	10	4.4	718.08 \$	293.76 \$	424.32 \$
Julien Daoust	21.24 \$	10	8	1 699.20 \$	849.60 \$	849.60 \$
Christianne B.	15.30 \$	10	6.5	994.50 \$		994.50 \$
Alexandre Whitlock-Gagnon	18.00 \$	10	8	1 440.00 \$		1 440.00 \$

ADOPTÉE

Résolution # 052-2014 : Ministère des Transports : Permis d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce Ministère.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement que la municipalité de Napierville demande au Ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise Monsieur Serge Bouchard, directeur des travaux publics, à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention.

Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur sine die.

ADOPTÉE

Résolution # 053-2014 : Site web : Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité est terminé.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Archambault accepte de renouveler son contrat pour l'année 2014 aux mêmes termes et conditions que celui de 2013.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail accompli par Monsieur Archambault.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de renouveler le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité aux mêmes termes et conditions que celui de 2013, à savoir au taux horaire 20\$.

Il est également résolu d'autoriser Madame Ginette L. Pruneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville, le contrat d'engagement à intervenir entre la municipalité et Monsieur Raymond Archambault.

ADOPTÉE

Résolution # 054-2014 : Subvention accordée : commerce 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 16 juillet 2009 une résolution à l'effet d'accorder une aide financière à des établissements privés non résidentiels lors de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment commercial ou de services.

CONSIDÉRANT QUE l'aide accordée est relative à l'investissement effectué pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment commercial ou de services.

CONSIDÉRANT QU'un propriétaire de bâtiment commercial a procédé en 2013 à l'agrandissement de son bâtiment, soit Marché Corriveau inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accorder pour l'année 2013 l'aide financière au propriétaire ci-haut mentionné pour le montant relatif à son investissement, à savoir :

**AIDE FINANCIÈRE: COMMERCE ET INSTITUTIONS
2013**

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT D'INVESTISSEMENT (ÉVALUATION)	AIDE FINANCIÈRE
Marché Corriveau inc.	262,500\$	2 000.00\$
		<hr/>
		2 000.00 \$

Il est également résolu d'approprier, à même ses surplus non affectés, le montant requis pour cet aide financière.

ADOPTÉE

Résolution # 055-2014 : Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une culture des saines habitudes de vie chez

les jeunes de la région et leur famille est un investissement en matière de développement et de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le programme de Profil Santé livré par le CLD des Jardins-de Napierville grâce à l'appui financier de Québec en Forme, est responsable de planifier et coordonner l'organisation d'activités, la formation d'intervenants locaux et la concertation des communautés pour la promotion des saines habitudes de vie sur le territoire des Jardins-de-Napierville (levier financier d'environ 450 000\$ pour trois ans.);

CONSIDÉRANT QUE Profil Santé offre l'opportunité de travailler sur deux des enjeux de la *politique de développement social soit le développement du loisir municipal et l'accessibilité à une saine alimentation*;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement que la municipalité de Napierville recommande de:

- 1- Définir ses priorités et stratégies pour favoriser les saines habitudes de vie (activités physiques et saine alimentation).
- 2- Promouvoir les saines habitudes de vie chez les jeunes, leurs familles et dans ses organisations.
- 3- Développer l'offre de services, d'installations ou d'événements facilitant la pratique d'activités physiques sécuritaires et la saine alimentation accessibles à tous.
- 4- Collaborer avec les autres municipalités de la MRC et les différents partenaires (écoles, garderies et organismes) à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action de Profil Santé au besoin.
- 5- Assurer la gestion municipale et l'aménagement du territoire (projet de développement, plan d'organisation, politique ou règlement) en privilégiant, autant que possible, les saines habitudes de vie.

ADOPTÉE

Résolution # 056-2014 : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, soit les rues Saint-Cyprien et Provost, pour un montant subventionné de 14,537\$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

Résolution # 057-2014 : Adoption du règlement #411-1

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 411-1 modifiant le règlement numéro 411 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1,945,000\$ pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc, de remplacement ou réfection d'un ponceau et de pavage ». Ce règlement se lit comme suit :

RÈGLEMENT NUMERO 411-1

Règlement modifiant le règlement numéro 411 intitulé «Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1,945,000\$

pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc, de remplacement ou réfection d'un ponceau et de pavage ».

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a conclu une entente avec le gouvernement du Canada relativement au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la municipalité de Napierville recevra la somme de 997,129\$ pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures suivant la lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 11 juin 2010.

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux présentée par la municipalité le 19 janvier 2012 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 31 janvier 2012.

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité de Napierville doit faire l'objet d'un règlement d'emprunt.

CONSIDÉRANT QUE plus de cinquante (50%) pour cent du coût des travaux prévus dans le présent règlement sont subventionnés par les gouvernements, le présent règlement ne sera pas tenu d'obtenir l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 117 de la loi 45.

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle programmation des travaux a été présentée par la municipalité le 6 novembre 2013 et approuvée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 25 novembre 2013.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 411 en y ajoutant les travaux non énumérés dans ledit règlement 411 dont certains travaux font partie de ladite nouvelle programmation.

CONSIDÉRANT QUE ce rajout de travaux ne modifie pas le montant mentionné dans ledit règlement 411 soit 1,945,000\$.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée du 5 décembre 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 411-1, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux suivants :

- Mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées
- Connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'eaux usées
- Renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées, soit :
 - a) De la conduite d'aqueduc sur la rue Félix
 - b) D'une section de la conduite d'amenée d'aqueduc de l'usine de filtration
 - c) De la conduite sanitaire sur la rue St-Cyprien
 - d) D'une section d'égout sanitaire de la rue Beaulieu
 - e) D'une conduite d'aqueduc traversant la rivière sous le pont Henri-Grégoire
 - f) Réhabilitation de la conduite d'égout sur la rue Lord
 - g) Réhabilitation de la conduite d'égout sur la rue St-Martin
- Remplacement ou réfection du ponceau sur la rue Poupart
- Pavage du boulevard Industriel, à partir de la rue Saint-Jacques sur une longueur de 240 mètres
- Remplacement du bassin de lavage au sable vert à l'usine de filtration d'eau potable

Le tout tel qu'il appert entre autres de l'estimation détaillée et préparée par la municipalité de

Napierville en date du 09 janvier 2014 ainsi que la programmation des travaux du programme TECQ 2010-2013 en date du 06 novembre 2013, lesquels document font partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1,945,000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 1,945,000\$ sur une période de vingt ans (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention totale de 997,129\$ versée en vertu du programme « TECQ 2010-2013 » dont copies des confirmations sont jointes aux présentes comme annexe « B ».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement remplace le règlement d'emprunt numéro 411.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

Annexe « A »

Annexe « B »

Résolution # 058-2014 : Demande de don : Festival de la Saint-Valentin

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Saint-Valentin en collaboration avec la Fondation des maladies du cœur se tiendra du 7 au 14 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE durant ce festival un souper « Amour et Amitié » est organisé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'octroyer la somme de 240\$ au Festival de la Saint-Valentin représentant l'achat de 4 billets pour ledit souper.

ADOPTÉE

Résolution # 059-2014 : Demande de don : Jeux des Aînés

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'Âge d'Or du Québec région Rive-Sud-Suroît organise sa 22^e édition des jeux des aînés.

CONSIDÉRANT QUE certains membres du Club de l'Âge d'Or de Napierville participeront à ces jeux qui auront lieu du 5 au 21 mai prochain.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'octroyer la somme de 100\$ au Club de l'Âge d'Or pour aider à défrayer les coûts d'inscription à ces jeux.

ADOPTÉE

Résolution # 060-2014 : Demande de commandite : Madame Nathalie Larivée

CONSIDÉRANT QUE Madame Nathalie Larivée, enseignante en éducation physique et à la santé à l'École Daigneau participera du 13 au 15 juin prochain à un défi cycliste, consistant à parcourir une distance de 1000 km en vélo en trois jours, dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'argent amassé sera redistribué dans l'école Daigneau afin de permettre d'acheter du matériel adéquat pour la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE par sa lettre datée du 7 janvier 2014 elle sollicite la Municipalité de Napierville à titre de commanditaire;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'octroyer la somme de 500\$ à Madame Nathalie Larivée à titre de commandite pour la réalisation de son défi cycliste dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

ADOPTÉE

Résolution # 061-2014 : Demandes de don: Hockey mineur de Beaujeu

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Hockey Mineur de Beaujeu» est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme ramasse des fonds pour maintenir le plus bas possible le coût des inscriptions au hockey mineur;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière en date du 18 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a 99 enfants de Napierville inscrits pour la saison 2013-2014 suivant liste fournie par cet organisme.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'octroyer la somme de 2,970\$ au Hockey

Mineur de Beaujeu représentant 30\$ par enfant de Napierville qui devra être déduite sur le coût d'inscription des enfants de Napierville.

ADOPTÉE

Résolution # 062-2014 : Postes Canada : Génération des revenus vs compressions additionnelles

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement que la Municipalité de Napierville écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de service financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉE

Résolution # 063-2014 : Postes Canada : Amélioration du Protocole du service postal canadien

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

CONSIDÉRANT QUE le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement que la Municipalité de Napierville écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien; 2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rural protège le caractère public des bureaux de poste;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;

- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparent;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

ADOPTÉE

Résolution # 064-2014 : Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec – Municipalités

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre-cent-soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 se terminait à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour appui dans ce dossier;

Que copie de la présente soit aussi transmise à la FQM, à l'UMQ, de même qu'à Monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon et à Monsieur Alain Therrien, député de Sanguinet.

ADOPTÉE

Dépôt des rapports des candidats : élections 2013

Le rapport de dépôt de somme de dons supérieurs à 100\$ de Messieurs André Jr. Bélair, Bertrand Fredette, Pascal Bourdages, Michel Martineau, Guy Pomerleau et Jean-Pascal Leblanc ont été déposés au Conseil municipal.

Varia :

Période de questions :

Interventions de : Mesdames Lise Giroux et Lise Matineau, Messieurs André Jr. Bélair, Pascal Bourdages, Gabriel Martel, Bertrand Fredette, Guy Pomerleau et Jean Marier.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

GINETTE L. PRUNEAU, dir. gén.& sec.-trés.

Résolution # 065-2014 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de clore l'assemblée à 21h23.

ADOPTÉE

JACQUES DÉLISLE,
MAIRE

GINETTE L. PRUNEAU
DIR. GÉN.& SEC.-TRÉS.